



RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS N°259

CONSEIL EXÉCUTIF

Visioconférence – Mercredi 3 mars 2021

Le secrétariat général

Diffusion : conseil exécutif, membres d'honneur, ligues régionales, Direction Technique Nationale, personnel fédéral

Le présent relevé de décisions et d'informations a été adopté en séance du 20 mars 2021.

Membres du conseil exécutif : Audrey Baron, Sylvain Benaïm, Cyrille Berton, Roland Boigeol, Gilles Castillon, Cédric Célaire, Agnès Chacun, Eric Charnier, Laurent Constantin, Pascal Couvineau, Malice Devergies, Lionel Grenouillet, Jules Harduin, Nathalie Huet, Alexandre Huvet, Julien Laffay, Laurence Le Couëdic, Audrey Legrand, Audrey Maîtrerober, Mathieu Marie, Yohan Penel, Aline Pilon, Jean-Marc Serfaty, Paul-André Tramier

Excusés : Julie Grall, Etienne Thobois

Invité : Fabrice Vallet (DTN adjoint)

Assistent : Céline Berton (DS), Pascal Bildstein (DC), Emilie Coconnier (RA), Sébastien Motard (RF).

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	0/ Validation du RDI du conseil exécutif du 17 février 2021	
Animation d'équipe et administration	<p>Avant d'entamer la réunion, le président Yohan Penel présente le nouveau modèle de note qui sera utilisé par l'ensemble des services de la fédération.</p> <p>Vote n°1 : validation du RDI du conseil exécutif du 17 février 2021.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 18 votants</p> <p>Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>Le RDI du conseil exécutif du 17 février 2021 est validé à l'unanimité.</p> <p><i>Deux personnes (Audrey Baron et Alexandre Huvet) n'ont pas été en capacité de voter.</i></p>	0_RDI_CEx_3_210303.pdf
	1/ Validation de la composition des commissions	
Animation d'équipe et administration	<p>La responsable de la commission accompagnement des badistes de haut-niveau, Sashina Discher, propose et soumet au vote du conseil exécutif la composition suivante pour la commission qu'elle dirige. Elle se compose de :</p> <p><i>Représentant le conseil exécutif (responsable de secteur) : Audrey Legrand</i></p> <p>Membres : Gabin Brucker, Ivan Cappelli, Benoit Chandelier, Corinne Durupt, Laurent Haegemann, Mathieu Marie, Jean-Pierre Rinckenbach, Sarah Sicard, Jean-Philippe Vegée, Frédéric Waeles</p> <p>Vote n°2 : validation de la composition de la commission accompagnement des badistes de haut niveau.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants</p> <p>Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 2</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	1_repertoire_commissions_olympiade_2021_2024.pdf

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p><i>Une personne n'a pas été en capacité de voter.</i></p> <p>Pour la commission badminton & handicap, le responsable Gilles Castillon propose et soumet au vote du conseil exécutif la composition suivante :</p> <p><i>Représentant le conseil exécutif</i> : Malice Devergies</p> <p>Membres : Sébastien Campeggia, Alexandre Forestier, Florent Herzog, Jean-Louis Kehlhoffner, Gilles Michelin, Isabelle Morandais, Guillaume Prieto</p> <p>Vote n°3 : validation de la composition de la commission badminton & handicap.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Concernant la commission communication, la responsable Audrey Legrand soumet au vote la composition suivante :</p> <p>Membres : Thomas Bellicam, Kévin Delory, Morgane Facon, Aurélien Fort, Laurent Haegemann, Didier Jacquemin, Clémence Lacour, Pauline Lacroix, Valentin Pays</p> <p>Vote n°4 : validation de la composition de la commission communication.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Pour la commission culture du badminton, le responsable Bruno Lafitte propose et soumet au vote la composition suivante :</p> <p><i>Représentant le conseil exécutif</i> : Julie Grall</p> <p>Membres : David Angelats, Frédéric Baillelte, Jean-Jacques Bergeret, Alain Citolleux, Jean-Paul Didier, Sandra Dimbour, Isabelle Jobard, Marie-Agnès Portero</p> <p>Vote n°5 : validation de la composition de la commission culture du badminton.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 1</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Concernant la commission fédérale d'appel, son responsable, Jean-Claude Arnou, soumet au vote la composition suivante :</p> <p>Membres : Didier Beuvelot, Isabelle Fagot, Gary Marnay, Alicia Richard Maloumian, Fabien Sinet</p> <p>Vote n°6 : validation de la composition de la commission fédérale d'appel.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Au sujet de la commission fédérale des litiges et réclamations, le responsable Benjamin Seiler soumet au vote la liste suivante :</p> <p><i>Représentant le conseil exécutif</i> : Mathieu Marie</p> <p>Membres : Mathilde Bourel, Michel Faucampré, Mathieu Lenoir, Benjamin Nattagh, Philippe Risser</p> <p>Vote n°7 : validation de la composition de la commission fédérale des litiges et réclamations.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Pour la commission fédérale des officiels techniques, Cyrille Berton soumet au vote, en tant que responsable, la composition suivante :</p> <p>Membres : Alain Bertrand, Sébastien Bourdin, Rachel Bru, Gilles Cavert, Claude Delcroix, Antoine Fauvet, Nadège Jacquemot, Patrick Laplace, Micheline Sauvage, Laurent Schwizgebel, Véronique Seillet, Joachim Ulrich, Stéphane Venet</p> <p>Vote n°8 : validation de la composition de la commission fédérale des officiels techniques.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Au sujet de la commission fédérale disciplinaire, Jean-Michel Richard, le responsable, propose et soumet au vote la composition suivante :</p> <p>Membres : David Angelats, Clément Bernard, Stéphanie Demellier, Charly Fièvre, Michel Goutte</p> <p>Vote n°9 : validation de la composition de la commission fédérale disciplinaire.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité. <i>Une personne n'a pas été en capacité de voter.</i></p> <p>Concernant la commission impact, en l'absence de nomination à ce jour d'un responsable, le président, Yohan Penel, propose et soumet au vote la composition suivante, en attendant la désignation d'un responsable :</p> <p><i>Représentant le conseil exécutif</i> : Yohan Penel Membres : Mathieu Augustin, Fabio Borghi, Justine Cammal, David Carayon, Laurent Garnier, Christophe Guillerme, Geoffrey Guyot, Patrick Larant, Timothée Lebon</p> <p>Vote n°10 : validation de la composition de la commission impact.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 1 La proposition est adoptée. <i>Une personne n'a pas été en capacité de participer au vote.</i></p> <p>Pour la commission médicale, son responsable, Henri Guermont, propose et soumet au vote la composition suivante :</p> <p><i>Représentant le conseil exécutif</i> : Audrey Maître-robert Membres : Anne Ayala, Malice Devergies, Alexandre Forestier, Florent Herzog, Philippe Le Van, Mickaël Phomsoupha, Jean-Marc Vallier</p> <p>Vote n°11 : validation de la composition de la commission médicale.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité. <i>Une personne n'a pas été en capacité de participer au vote.</i></p> <p>Eric Marteel, responsable de la commission numérique, propose et soumet au vote du conseil exécutif la composition suivante pour sa commission :</p> <p><i>Représentant le conseil exécutif</i> : Audrey Legrand Membres : David Berthelot, Frédéric Bounghaseng, Pascal Darre, Nicolas</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Daval, Raphaël Hertzog, Fahin-Alex Kong, Dimitri Roger</p> <p>Vote n°12 : validation de la composition de la commission numérique.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Le responsable de la commission règlements, Jean-François Aninat, propose au vote la composition suivante pour sa commission :</p> <p><i>Représentant le conseil exécutif</i> : Mathieu Marie Membres : Jean-Paul Didier, Xavier Emanuelli, Alain Fabre, Patrick Fageol, Sonia Kaced, Benoit Laurent, Gary Marnay, Jean-Michel Richard</p> <p>Vote n°13 : validation de la composition de la commission règlements.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 1 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Au sujet de la commission « territoires », Pascal Couvineau soumet au vote du conseil exécutif la composition suivante :</p> <p>Membres : Hélène Bussolino, Christophe Cantin, Bruno Capbern, Pierre Chatellier, Christophe Chenut, Frédéric Dumont, Laurent Garnier, Didier Jacquemin, Stéphane Mellies, Didier Nourry, Philippe Solages</p> <p>Vote n°14 : validation de la composition de la commission « territoires ».</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 17 / Contre : 1 / Abstention : 2 La proposition est adoptée à la majorité.</p> <p>Sylvain Benain, responsable de la commission valeurs du badminton, propose au vote la composition suivante :</p> <p>Membres : Jean-François Aninat, Olivier Besrest, Thomas Brunner, Mélodie De Pinho Oliveira, Patrick Fageol, Guillaume Gras, Patrick Larant, Timothée Lebon, Benjamin Nattagh, Carole Plathey, Estelle Reid, Jean-Pierre Rinckenbach</p> <p>Vote n°15 : validation de la composition de la commission valeurs du badminton.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Au sujet de la commission vie sportive, le responsable Laurent Constantin soumet au vote la composition suivante :</p> <p>Membres : Rabah Ali Bacha, Sébastien Campeggia, Alain Fabre, Lionel Grenouillet, Arnaud Hingant, Patrice Lannoy, Guy Lefaux, Franck Truillet</p> <p>Vote n°16 : validation de la composition de la commission vie sportive.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Pour la sous-commission évènements nationaux, la responsable Silvia E. Sousa propose au vote la composition suivante :</p> <p><i>Représentant le conseil exécutif</i> : Julien Laffay Membres : Nathalie Ahues, Segolène Camara, Frédéric Dumont, Magali</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Godin, Nathalie Huet, Mathieu Marie, Maxime Simon, Eric Téoulle</p> <p>Vote n°17 : validation de la composition de la sous-commission événements nationaux et internationaux.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 5 / Contre : 12 / Abstention : 3</p> <p>La proposition est rejetée.</p> <p>Suite au rejet de la proposition de composition, la responsable de la sous-commission est invitée à effectuer une nouvelle proposition de composition.</p> <p>Au sujet de la sous-commission haut-niveau, le responsable Roland Boigeol propose et soumet au vote la composition suivante :</p> <p>Membres : Olivier Aninat, Hervé Delrue, Ronan Labar, Benoit Laurent</p> <p>Vote n°18 : validation de la composition de la sous-commission haut niveau.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>La dernière proposition concerne la commission interclubs nationaux. Le responsable, François Machavoine, propose la composition suivante :</p> <p><i>Représentant le conseil exécutif</i> : Laurent Constantin, François Schmitt Baagoe, Alain Bertrand, Laurent Pastorino, Bach Lien Tran</p> <p>Vote n°19 : validation de la composition de la sous-commission interclubs nationaux.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 19 / Contre : 1 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée.</p>	
	<p>2/ Stratégie sur les disciplines associées : feuille de route pour l'intégration de disciplines actuelles ou futures</p>	
<p>Vie sportive – disciplines associées et autres pratiques</p>	<p>En tant que vice-présidente en charge des disciplines associées, Laurence Le Couëdic prend la parole pour présenter le sujet, tout en rappelant de prendre comme document de référence la note qui a été envoyée en amont de la réunion.</p> <p>Elle commence par une présentation du point d'avancement et des relations avec les pratiques associées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le Crossminton, la délégation a été donnée à la fédération depuis 2015. Or il y a une fédération existante qui est prête à se mettre en relation avec la FFBaD pour travailler ensemble. • Concernant le Racketlon, le responsable de l'association nationale (Jean-Brice Montagnon) s'est rapproché de la fédération, et cela pourrait devenir une discipline associée potentielle, les deux structures ayant des intérêts mutuels. • Le Fit'minton est une activité dont la marque a été déposée par la ligue d'Ile-de-France. Il paraît nécessaire de relancer une dynamique en lien avec cette ligue. • Pour le AirBadminton, on est dans le cadre d'une pratique portée par la BWF (marque déposée), et qui pourrait devenir une pratique associée, structurée et compétitive à long terme. • Enfin, le PlumFoot est une discipline actuellement en cours de structuration, et avec qui il serait possible de travailler pour les intégrer en pratique associée. <p>Elle précise aussi qu'il est bien dommage que la fédération n'ait pas à ce jour</p>	<p>2_note_disciplines_pratiques_associees_CEx_210 303</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>la délégation de certaines de ces pratiques, qui peuvent se faire en extérieur, ce qui leur aurait permis de faire partie du plan de relance. De plus elle ajoute qu'il y a des décisions de propositions de changements statutaires qui avaient été votées en conseil d'administration (afin de les proposer en assemblée générale) sous la mandature précédente, telles que le projet de changement de nom de la fédération pour y intégrer les disciplines associées.</p> <p>La vice-présidente expose la nécessité de repartir sur des bases saines sur ce sujet afin de pouvoir intégrer et déployer ces disciplines au sein de la fédération. Elle interroge ensuite le conseil exécutif quant au projet de changement de nom, ou non de la fédération, sur le type de licence et de gouvernance, ce qui va influencer sur des changements réglementaires au sujet des statuts et du règlement intérieur.</p> <p>Pour tout cela, elle précise que tout le projet concernant les disciplines associées devra être abouti et prêt pour fin 2021, afin que ces éléments puissent être votés lors de l'assemblée générale ordinaire de 2022 pour construire un cadre organisationnel à ces pratiques.</p> <p>Suite à la présentation, le débat s'engage et Nathalie Huet prend la parole afin de préciser que les raisons qui ont été données pour ces changements proposés lors de la mandature précédente. Elle précise que ces éléments (ajouts textuels dans les règlements notamment) ont pour but de pouvoir récupérer l'attribution des délégations de pratiques de la part du ministère.</p> <p>Jean-Marc Serfaty précise qu'au niveau du AirBadminton, étant donné que c'est une pratique portée par la BWF, la délégation et la promotion de la pratique revient de droit à la FFBaD au niveau national.</p> <p>Paul-André Tramier explique le sens des disciplines associées, où les pratiques sont reconnues, mais où l'État ne souhaite pas que ces pratiques aient leur propre fédération indépendante, et qu'elle fasse partie d'une autre fédération. Il précise ensuite que pour le cas du AirBadminton, il serait nécessaire de passer par la CERFRES (commission d'examen des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs), qui permettrait une reconnaissance officielle des normes par l'État. Il précise qu'il faudrait y passer au plus vite étant donné qu'une autre structure pourrait déposer ces normes avant la FFBaD, et en récupérer la main. Un dossier sera donc proposé très rapidement pour le déposer à la CERFRES.</p> <p>Vote n°20 : validation de la création du groupe de travail sur les disciplines associées et autres pratiques.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 1 La proposition est adoptée.</p>	
	<p>3/ Championnats de France 2021 : étude des possibilités de report</p>	
<p>Vie sportive – événementiel</p>	<p>Le responsable de la thématique « événementiel », Julien Laffay, prend la parole, et prend en référence la note qui a été envoyée en amont de la réunion. Il rappelle d'abord que les échéances des premiers championnats arrivent très rapidement, et que dans les conditions sanitaires actuelles, cela semble très difficile de pouvoir les maintenir.</p> <p>Il explique donc que pour les deux premiers Championnats de France prévus (jeunes et vétérans), le report semble déjà nécessaire.</p> <p>Il parle ensuite du Championnat de France Seniors, dont les organisateurs (comité 24) se sont retirés de l'organisation 2021 – après un premier report – du fait de la contrainte de déjà devoir avancer les frais, et envisagent de se repositionner sur l'édition suivante.</p> <p>Concernant le Top 12, il explique que puisque c'est un cas particulier, sa</p>	<p>3.1_note_CdF_CEx_210303_CEx_210303.pdf</p> <p>3.2_note_CdF_Boulazac_CEx_210303.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>situation n'est pas réfléchié dans la note, avant de conclure que le principal Championnat de France qui a des chances de se tenir comme cela est envisagé à ce jour, ce sont les Championnats de France Parabadminton.</p> <p>Il propose donc de libérer les dates pour pouvoir les replacer sur le second semestre, en espérant un retour à la pratique. Avant de passer aux questions et aux votes, il précise que proposer l'attribution des Championnats de France Sénior 2022 au CODEP 24 permettrait de se garantir un organisateur, alors que l'appel à candidatures est toujours ouvert au jour de la réunion. Il précise aussi que la validation des reports permettrait de relancer un appel à candidatures pour d'éventuels Championnats de France sans organisateur.</p> <p>Vote n°21 : validation de l'autorisation de report donnée aux organisateurs des Championnats de France jeunes et vétérans au cours de l'année 2021</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Vote n°22 : attribution des Championnats de France 2022 au comité départemental de Dordogne (24).</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 2 La proposition est adoptée.</p>	
	<p>4/ Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : état des lieux des actions menées et plan d'action territorial</p>	
<p>JOP 2024</p>	<p>Gilles Castillon, vice-président en charge du secteur JOP 2024, prend la parole. Il explique qu'à ce jour, la FFBaD s'est engagée sur 3 axes (impact & héritage, engagement et célébration), et ce, dans le cadre de 7 thématiques (génération 2024, sport inclusion, bouger plus, relations internationales pour impact & héritage ; club 20-24 pour engagement ; livraison et acculturation pour l'axe célébration).</p> <p>Il explique que dans le cadre de génération 2024, le COJO (comité d'organisation des Jeux Olympiques) a mis en place une plateforme numérique à destination des enseignants. La fédération avait mis en place une ressource pédagogique en ligne, appelée « A l'école du Bad » (pour le 1^{er} degré). Il précise alors que la fédération devra avoir une ligne éditoriale, et un positionnement fédéral sur les usages de ces plateformes.</p> <p>Au sujet de la Semaine Olympique et Paralympique, peu d'actions ont été mises en place à ce jour au niveau du badminton en raison des mesures sanitaires. Pour le programme « Une Fédération, Un Club, Un Enseignement, Un Cycle », Gilles Castillon explique que les outils existent (ce qui n'est pas le cas dans beaucoup d'autres fédérations), mais qu'il n'y a pas de plan d'action, afin que les clubs se rapprochent des établissements scolaires.</p> <p>Concernant « sport inclusion », le vice-président évoque qu'il existe déjà des actions mises en place auprès des réfugiés. Il pointe ainsi la nécessité pour les identifier et à les mettre en lien avec les clubs, à leur arrivée sur le territoire, après avoir déjà pu pratiquer avant d'arriver sur le territoire.</p> <p>Au sujet de l'Alliance Dioko, sur laquelle Olivier Bime travaille, Gilles Castillon explique que c'est une opportunité pour aider des pays extérieurs à se structurer et à aider à la mise en place d'une fédération, lorsqu'elle n'est pas créée. A long terme, cela permettrait d'avoir la possibilité de véhiculer l'image du badminton, tout en trouvant une solution pour avoir des recettes économiques, via des partenariats avec des entreprises locales.</p> <p>Pour l'axe célébration, le vice-président précise que cela concerne les questions de la communication.</p> <p>Pour chaque programme, il est important que les secteurs fédéraux</p>	<p>4_note_JOP2024_CEx_210303.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>évaluent les contributions qu'ils pourraient apporter, les JOP 2024 étant un secteur transversal qui mobilise l'ensemble des prérogatives fédérales.</p> <p>Après cette phase de présentation de certains des projets, Gilles Castillon présente l'état d'avancement de ces projets au jour de la réunion.</p> <p>Il explique ensuite que le COJO a annoncé des orientations stratégiques pour l'année 2021, qui seraient dans la continuité et capitalisables dans le cadre de ce qui se passe pour Tokyo 2021. Il précise aussi qu'une dynamique peut être engagée pour l'ensemble dans le cadre de l'entrée du Parabadminton aux Jeux Paralympiques.</p> <p>Le vice-président conclut sa présentation en évoquant les moyens (humains, techniques et financiers) qui vont être mis pour le secteur JOP 2024, dans le cadre de ces dispositifs. Il précise que le COJO devrait aussi être porteur de moyens financiers dans le cadre de la mise en place de ces projets. Cela nécessitera donc de positionner des priorités sur des projets et/ou des programmes, pouvant permettre à la fédération de bénéficier d'aides.</p> <p>Le président prend la parole ensuite pour rappeler que chaque secteur apportera sa contribution dans l'ingénierie de projet liée à la question de ces Jeux Olympiques, pour chaque année, en allant jusqu'à 2024.</p>	
	<p>5/ Prospective immobilière : état des lieux des sites d'accueil potentiels de la maison du bad et des collectifs France</p>	
<p>Vie sportive – équipements</p>	<p>Fabrice Vallet, directeur technique national adjoint en charge de la performance, prend la parole pour présenter l'état des lieux au sujet des emplacements qui pourraient accueillir les collectifs France dans le futur.</p> <p>Il explique avoir commencé à visiter quelques pôles, afin de commencer à se projeter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A court terme sur les regroupements du pôle de simples d'un côté et du pôle de doubles d'un autre côté • A long terme de regrouper les pôles sur un centre unique <p>Il précise qu'au vu de l'ANS, cela semble difficile à ce que cela puisse se faire à l'INSEP. Fabrice Vallet évoque alors que le CREPS de Strasbourg a montré un réel intérêt pour accueillir une structure de double, malgré une nécessité d'améliorer certaines de ses structures, et où les signaux ont été positifs, pour une mise en place rapide. Et conclut que des visites et des discussions pourraient être envisagées, mais qu'il faudrait les engager vite.</p> <p>Par la suite, ce dernier annonce avoir aussi eu un contact avec le CREPS de Talence, qui pourrait être susceptible de récupérer de son côté les simples. Il ajoute ensuite qu'un équipement universitaire avec 16 terrains qui vient de se construire, et avec lequel il serait très possible de conventionner. Une rencontre est prévue, avec la participation du directeur sportif de la ligue de Nouvelle-Aquitaine, afin que le Pôle Espoir ne soit pas lésé par le sujet.</p> <p>Pour l'INSEP, il précise qu'avec le changement éventuel de responsable, il pourrait y avoir des incertitudes. Il n'y a actuellement pas de pression sur la présence, mais les possibilités d'extension semblent très limitées, alors que dans le même temps les coûts de l'INSEP sont bien plus importants.</p> <p>Il évoque ensuite le cas du CREPS de Nantes, qui vient d'ouvrir une nouvelle antenne. Mais il précise que cette structure ne pourra accueillir qu'un seul de ces pôles, du fait des neuf terrains qu'il y a sur l'équipement.</p> <p>Enfin, Fabrice Vallet évoque le projet du CREPS de Toulouse, qui serait plus dans l'idée d'un projet de centre unique, mais avec qui il y aurait un peu de temps (4 à 5 ans) avant que cela puisse se lancer.</p> <p>Le président Yohan Penel prend ensuite la parole, afin d'évoquer qu'il y a des fonds pour rénover les CREPS qui sont levés actuellement dans la perspective des JOP de 2024. C'est le cas notamment à Chatenay-Malabry où le badminton devrait en bénéficier.</p> <p>Dans le cas de l'INSEP, la volonté de la direction est de garder le badminton,</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>mais il n'est pas possible d'augmenter les places en internat pour les joueurs, même s'il serait possible d'avoir plus de joueurs, s'ils sont établis hors de l'INSEP.</p> <p>Il explique que la phase de transition permettrait de descendre à deux pôles, avant d'arriver à long terme à un pôle unique pour la performance.</p> <p>Après ces présentations sur le centre de la performance, les questions s'engagent. L'occasion pour Fabrice Vallet de préciser que ces changements seraient soumis à ce que les prestations proposées soient au moins égales à celles proposées actuellement à l'INSEP, notamment en termes de médical.</p> <p>Après cette présentation, le chargé de mission « équipements », Paul-André Tramier, prend la parole pour parler de l'état d'avancement du projet de la maison du badminton. Il explique que la fédération serait dans la même problématique que le centre national de la performance. Cette maison du badminton aurait une partie centre national d'entraînement, tout en ayant les locaux de la fédération, de la même manière que la maison du handball à Créteil.</p> <p>Un projet est actuellement en cours à Tremblay-en-France (le Colisée), qui proposerait des espaces disponibles pour pouvoir installer les pôles France, ainsi que le siège de la fédération. L'ensemble comporterait entre 3 100 et 4 500m², avec 16 terrains, et des locaux administratifs. Il précise qu'il y a aussi des problèmes pouvant être associés, en termes de résidence, de services médicaux, ainsi que les aspects éducatifs pour le double projet des sportifs. Il ajoute aussi que l'avantage de ce projet est la possibilité de pouvoir utiliser pour les divers événements le Colisée (prévision de 6 000 places) qui sera construit.</p> <p>Au sujet des aspects financiers, le coût de l'opération serait de 8 à 9 millions d'euros sur les premières prévisions, mais le coût évoqué paraît assez faible, tout en précisant qu'à côté de ce projet, tout un aménagement de la zone est prévu. Enfin Paul-André Tramier précise que le développement économique du territoire pourrait permettre à la fédération d'avoir une partie des équipements qui pourraient avoir un but commercial.</p> <p>Avant de conclure, Paul-André Tramier effectue une mise en perspective, avec l'hypothèse que ce projet pourrait être envisagé sur d'autres territoires. Mais dans le cas de Tremblay, cela pourrait s'éclaircir en début avril. Et rappelle à titre d'exemple que la maison du handball avait coûté 24 millions d'euros.</p> <p>Yohan Penel reprend la parole ensuite pour dire qu'aucun engagement n'a été pris, afin de pouvoir étudier le sujet sans laisser passer une telle opportunité si cela était confirmé. Cela permettrait aussi à la fédération d'être dans l'anticipation. Il explique ensuite que pour la FFBaD ce projet va vivre une phase-clé en 2021, dans sa faisabilité ou bien son abandon sur Tremblay.</p> <p>Après cette explication, les débats ont eu lieu.</p> <p>Jean-Marc Serfaty évoque alors la possibilité si ce projet se lance, de le faire rentabiliser à partir d'une mise à disposition à des fins commerciales d'une partie des équipements sportifs liés à ce projet.</p> <p>Sylvain Benaïn interroge sur l'hypothèse d'envisager ce projet sur un lieu hors de la région parisienne. Paul-André Tramier répond alors que cette hypothèse n'a pas encore été envisagée.</p>	
	<p>6/ Validation de l'ordre du jour du conseil exécutif du 20 mars 2021</p>	
<p>Animation d'équipe et administration</p>	<p>Yohan Penel présente l'ordre du jour prévu pour la prochaine réunion du conseil exécutif, qui aura lieu le samedi 20 mars 2021.</p> <p>L'ordre du jour se compose sous cet ordre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 0) Validation du RDI du conseil exécutif du 3 mars 2021 1) Comptes 2020 2) Budget 2021 3) Validation des modalités de la note de cadrage de l'ANS 	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	4) Analyse de la stratégie numérique 5) Modalités d'organisation de l'AG fédérale 6) Stratégie événements internationaux 7) Validation de l'ordre du jour du conseil exécutif du 31 mars 2021 8) Questions diverses	
	7/ Questions diverses	
	<p>Avant d'entamer les questions diverses, le président Yohan Penel propose et soumet au vote la prorogation du mandat de la commission de surveillance des opérations électorales (CSOE), jusqu'au 18 avril 2021, date de l'assemblée générale ordinaire, où l'élection du poste de médecin fédéral aura lieu.</p> <p>Vote n°23 : prorogation du mandat de la commission de surveillance des opérations électorales jusqu'au 18 avril 2021.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 20 votants Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Malice Devergies prend ensuite la parole, et interroge au sujet des Championnats d'Europe Vétérans (prévu en Croatie fin juin), dont la date limite d'inscription des joueurs est prévue au 21 avril 2021, alors que le ministère restreint la possibilité de se déplacer hors du territoire national pour des raisons sportives.</p> <p>Yohan Penel lui répond qu'actuellement le ministère des Sports dit que les sportifs, sous l'égide de la FFBaD, ne doivent plus sortir du territoire français, à part ceux qui sont qualifiables pour Tokyo. Or les vétérans n'étant pas représentés à Tokyo, ils ne peuvent donc pas actuellement y aller. Il précise que n'importe quel français peut sortir du territoire, mais qu'un sportif français ne peut pas se déplacer à l'étranger pour s'inscrire à une compétition s'il ne fait pas partie des sportifs autorisés.</p> <p>Fabrice Vallet complète en disant que pour l'instant, pour les déplacements internationaux, les compétitions doivent être autorisées par la direction des sports. Et ces compétitions sont celles participant aux processus de qualification aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Il précise que pour le moment, cette règle court jusqu'au 15 mai, ce qui laisse la possibilité à la fédération de prendre les inscriptions effectuées pour l'édition 2020 et de les reconduire, les catégories ayant été reconduites. Il ajoute ensuite qu'un autre problème s'ajoute, du fait que les populations concernées n'ont pas eu d'accès à la pratique depuis plusieurs mois, laissant imaginer la possibilité de blessures, pouvant être graves pour ces sportifs, alors que l'axe prioritaire pour la fédération est celui de la santé du pratiquant. Il interroge alors sur la possibilité d'inscrire des personnes qui ne se sont pas entraînées ces derniers mois, dans une compétition internationale.</p>	

Fin de la séance : 22h45

Mathieu Marie
Secrétaire général adjoint de la FFBaD